

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2022-2-11-1

**Séance du** lundi 21 février 2022

### **PROJET INTERREG V RHIN SUPERIEUR "TREMLIN SUR LE RHIN" - AVENANT DE PROLONGATION**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SITZENSTUHL Charles, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
BUFFA Jean-Claude donne procuration à HELDERLE Emilie  
CLAUSS Robin donne procuration à HOULNE Monique  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
DEBES Vincent donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
DELATTRE Cécile donne procuration à RUCH Valérie  
DILIGENT Danielle donne procuration à MATT Nicolas  
DREYFUS Isabelle donne procuration à SUBLON Yves  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à HELDERLE Emilie  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à REYMANN Anne  
KALTENBACH-ERNST Nathalie procuration à BIHL Pierre  
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
MEYER Philippe donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à LORENTZ Michel  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis  
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara

SCHULTZ Denis donne procuration à LORENTZ Michel  
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie  
STRAUMANN Eric donne procuration à BIERRY Frédéric  
SUBLON Yves donne procuration à KRIEGER Laurent  
VOGT Victor donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

**EXCUSES :**

HAGENBACH Vincent  
JEANPERT Chantal  
ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU les articles L.1115-1, L.3211-1 et L.3431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CP/2019/482 du 4 novembre 2019,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la convention relative au projet « Tremplin sur le Rhin – adaptation des compétences pour une mobilité transfrontalière Strasbourg-Ortenau » du 28 novembre 2019,
- VU la demande du 7 janvier 2022,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 8 février 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant, joint en annexe à la présente délibération, à la convention de partenariat relative au projet « Tremplin sur le Rhin – adaptation des compétences pour une mobilité transfrontalière Strasbourg-Ortenau », qui a pour objet de prolonger le partenariat de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022 ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer.

Mmes Catherine GRAEF-ECKERT et Lara MILLION, en tant que membres du Comité de suivi du projet INTTEREG V Rhin Supérieur, ne participent ni au débat ni au vote.

Mme Danielle DILIGENT, en tant que membre titulaire de la Mission Locale pour l'Emploi et M. Jean-Philippe MAURER, en tant que membre suppléant au sein de la même structure, ne participent ni au débat ni au vote.

Mmes Catherine GRAEF-ECKERT et Anne REYMANN, en tant que membres du Conseil d'administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the top of the 'F'.

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité